



Contacts Sentinelle de la nature : ☎ 06 33 65 10 65 Courriel : refsentinellefne63@mailo.com

Le 18/12/2023

Monsieur le Maire de Saint-Nectaire
Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers municipaux
1 Place de la Mairie
63710 Saint-Nectaire

Nous avons reçu une alerte sur notre site « Sentinelles de la nature » : <https://sentinellesdelanature.fr/>
concernant votre commune.

Vous trouverez plus de détails dans le lien suivant :

<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/30865/>

Ce dépôt est dangereux :

- 1) par les éléments, dont le béton, qui le composent et qui ne sont, pour certains, pas inertes
- 2) par sa position : sur un chemin surplombant les gorges de la Monne avec le risque de chutes des déchets dans le cours d'eau.
- 3) par l'intention, nous semble-t-il d'en faire une véritable **décharge sauvage** puisque la sentinelle a pu constater, dernièrement, de nouveaux dépôts et que le site est aménagé pour faciliter son accès.

Monsieur le Maire en votre qualité de Premier Magistrat de votre commune vous disposez de prérogatives pour supprimer ou faire supprimer un dépôt sauvage située dans votre commune, tant au titre de votre police générale de salubrité publique (code général des collectivités territoriales art. L2212-2a1.1 et § 5) que de votre police spéciale des déchets (vous avez notamment l'autorité de « police » citée à l'art. L 541-3 code environnement).

Nous vous serions reconnaissants si vous aviez l'obligeance de nous tenir informés de l'évolution de ce dossier afin de connaître la suite à donner à ce signalement

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, nos salutations respectueuses

Marie Claude Langlais
Référente sentinelle

Isabelle Aledo Piedpremier, Présidente

